Télécoms entreprises : l'Autorité rejette la saisine de l'AOTA et annonce par ailleurs le lancement d'une enquête exploratoire

Publié le 23 janvier 2020

L'Autorité de la concurrence a été saisie d'une demande de mesures conservatoires, accessoire à une saisine au fond, émanant de l'Association des Opérateurs Télécoms Alternatifs (AOTA) visant des pratiques d'Orange dans le déploiement de la fibre optique.

Par une décision rendue aujourd'hui, l'Autorité de la concurrence rejette pour absence d'éléments probants la saisine de l'AOTA.

Elle annonce, par ailleurs, le lancement d'une enquête exploratoire concernant le marché des télécoms entreprises.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 23 janvier 2020

Lire le communiqué